

Création de la liste rouge des espèces menacées en Corse

Le conservatoire d'espaces naturels, en partenariat avec la Dreal et l'office de l'environnement, travaille depuis 2015 à la constitution de cette liste. Elle émet des recommandations pour la sauvergarde de certains animaux

Depuis 2007, le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Muséum national d'histoire naturelle mettent en œuvre la réalisation de la liste rouge des espèces menacées en France selon les catégories et les critères de l'UICN. Élaboré en collaboration avec de nombreuses organisations partenaires, cet état des lieux vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à échelle nationale. Ces listes permettent de mesurer un risque d'extinction des taxons au niveau mondial ou un risque de disparition au niveau régional.

Au niveau des régions, de plus en plus de démarches d'élaboration de listes rouges ou de livres rouges voient le jour, destinées à fournir des inventaires des espèces menacées et à guider les politiques régionales de conservation. Dix régions ont d'ores et déjà rédigé des listes rouges régionales concernant les oiseaux nicheurs, les reptiles et les am-

phibiens. Des listes qui ont été labellisées. En Corse, à l'heure actuelle, seule la liste régionale concernant la flore vasculaire a été labellisée et publiée en 2015.

Aujourd'hui, la démarche du conservatoire d'espaces naturels de Corse (CEN Corse) s'inscrit pleinement dans cette initiative et prévoit un travail d'échanges poussé avec le comité UICN France pour l'aboutissement des listes rouges régionales des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens.

120 espèces d'oiseaux, 14 espèces de reptiles et 10 espèces d'amphibiens

Ce projet est cofinancé par la Dreal et l'office de l'environnement de la Corse. Il a commencé en 2015 et se poursuit cette année, avec la finalisation de ces listes rouges et leur publication. La réalisation de ce travail permettra l'évaluation des degrés de menace pesant sur la faune de Corse.

"Il s'agit de faire l'état des lieux de la connaissance de



La tortue d'Hermann.



Le goéland d'Audoin.



La salamandre de Corse.



L'euprocte de Corse.

/ PHOTOS CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

ces espèces et de permettre d'identifier les priorités d'amélioration des connaissances. Nous aurons aussi à identifier et à hiérarchiser les

enjeux de conservation. Enfin, nous devons réévaluer, dans quelques années, les différents taxons et appréhender l'évolution diachronique des connaissances et des modifications de situation", explique Juliette Linossier, chargée d'études au CEN Corse. Outre les critères retenus par l'UICN, le CEN Corse en a ajouté d'autres pour la Corse comme l'endémisme ou la tendance historique.

"Il faudra également mettre en avant certaines espèces avec une priorité de conservation très haute comme la sittelle, par exemple, qui ressort en tête de notre liste et qui bénéficie déjà d'un plan international d'action. Il s'agira ensuite de créer un outil pour orienter la gestion des espèces menacées", poursuit Bernard

Recorbet de la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Les différents critères seront ajoutés à l'évaluation du risque d'extinction par la méthode UICN afin d'obtenir un score en terme de priorité de conservation. Les espèces sont ensuite hiérarchisées en utilisant ce dernier score. 120 espèces d'oiseaux, 14 espèces de reptiles et 10 espèces d'amphibiens ont été ainsi évaluées. En Corse, trois espèces d'oiseaux ont déjà disparu. Il s'agit de l'Erimature à tête blanche, du Puffin Yeljouan et du Pyrargue à queue blanche.

Les espèces qui ont le plus haut score de priorité de conservation sont la sittelle

corse pour les oiseaux nicheurs, le lézard de Bedriaga, pour les reptiles, et l'euprocte de Corse, pour les amphibiens. Réunis à Corte, les experts ont finalisé la validation des catégories UICN et le classement des espèces en fonction des priorités de conservation.

"Les documents seront ensuite envoyés à l'UICN France pour une vérification de toutes les catégories pour chacune des espèces et surtout des justifications utilisées. À l'issue d'échanges avec l'UICN pour justifier et corriger, si besoin est, notre évaluation, il y aura validation par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) également avant publication des résultats", conclut Juliette Linossier.

M. G.



Réunis à Corte, les experts de la faune insulaire, travaillant à la liste rouge de l'UICN, ont validé la liste des espèces menacées.

/ PHOTO MARIO GRAZI